

INFORMATION

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE
SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

**NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA
PERSONNE ETROITEMENT LIEE :**

FINANCIERE DE LARMOR Société par actions simplifiée personne morale liée à Vincent Bolloré, Censeur et Conseiller du
Président du Directoire de Vivendi SE

NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION:

Notification initiale

COORDONNEES DE L'EMETTEUR

NOM : VIVENDI

LEI : 969500FU4DRAEVJW7U54

DETAIL DE LA TRANSACTION

DATE DE LA TRANSACTION : 23 avril 2021

LIEU DE LA TRANSACTION : Hors plateforme de négociation

NATURE DE LA TRANSACTION : remboursement de deux financements adossés sur des actions Vivendi SE

DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Autres types d'instruments financiers adossés sur des actions Vivendi SE

CODE D'IDENTIFICATION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : FR0000127771

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE : 21.4936 Euro

VOLUME : 15 353 436.0000

INFORMATIONS AGREGÉES

PRIX : 21.4936 Euro

VOLUME : 15 353 436.0000

**TRANSACTION LIEE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS OU SUR UNE ATTRIBUTION
D'ACTIONS GRATUITES OU DE PERFORMANCES :** NON

DATE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION : 28 avril 2021

COMMENTAIRES :

Remboursements anticipés, en espèces, le 30 avril 2021 (faculté exercée le 23 avril 2021) des financements portant chacun sur un montant maximum de 300 000 000 euros et qui ont fait l'objet de deux tirages, adossés chacun sur 7 676 718 actions Vivendi SE (Avis AMF 2018DD580403 du 19 octobre 2018 et Avis AMF 2018DD585205 du 26 novembre 2018).
Suite à ces remboursements, les mainlevées portant sur des actions Vivendi SE nanties seront obtenues et la condition suspensive à la fusion entre Financière de Larmor et Compagnie de Cornouaille ainsi levée, permettant la réalisation de ladite fusion le 25 mai 2021 (Avis AMF 2021DD741601 et 2021DD741602 du 20 avril 2021).

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément au règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition ou de limitation du traitement de vos données personnelles en contactant l'AMF par courrier : AMF - Délégué à la protection des données - 17 place de la Bourse, 75002 Paris ; par mail : accesdopers@amf-france.org. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL."